

Province de Luxembourg



Conseil provincial

Le battement d'ailes du papillon luxembourgeois

Discours prononcé par

Monsieur Bernard CAPRASSE,

Gouverneur de la Province,

le 16 octobre 2009

Table des matières

1. La méthode	5
2. Les priorités.....	7
2.1. La sécurité	7
2.2. Les priorités de Luxembourg 2010	12
2.2.1. L'efficacité énergétique dans le bâtiment et les énergies renouvelables.....	13
2.2.2. La mobilité.....	15
2.2.3. Le défi intergénérationnel.....	17
2.3. L'enseignement supérieur	19

Préambule : Solidarité et Responsabilité

Le monde est secoué par une crise systémique. Son onde de choc nous atteint dont les dégâts sociaux les plus lourds sont encore à venir. A défaut d'avoir su la prévoir, les experts en dissèquent aujourd'hui les raisons techniques. Ils les égrènent jusqu'à la nausée : subprimes, CDO, CDS, véhicules financiers incontrôlés, traders inconscients, banquiers mégalomanes...

Selon d'aucuns, il suffirait dès lors de corriger ces erreurs pour que tout rentre dans l'ordre. D'ailleurs, celui-ci se profilerait déjà de manière quasi naturelle au regard de l'actuel redressement boursier.

Ce serait donc tout. Le système, je schématise à peine, porterait finalement en lui les moyens de s'autoréguler. Je n'y crois pas. Ce système-là a failli imploser parce qu'il se fonde sur une dérégulation et une dérèglementation débridées dont le fondement philosophique repose sur une perversion des thèses biologiques de Darwin extrapolées au monde social : dans la compétition de la vie, le meilleur gagne, le plus faible ou le moins méritant est éliminé (Darwin n'y est pour rien. Il a démontré au contraire dans le règne animal de nombreux exemples de solidarité).

Laissons donc faire, le monde s'en portera mieux ! Le Président Reagan le disait à sa manière : « L'Etat n'est pas la solution, c'est le problème ». Chacun cependant l'aura remarqué : tout au long de ces derniers mois, l'Etat fut la solution, mais alors où donc était le problème ?

Vous l'aurez compris, je n'adhère pas à ce courant de pensée. Ce n'est de ma part ni de l'angélisme ni de l'idéologie. Je n'ai pas de goût pour ces postures. Mais je pense au

contraire que les exemples fourmillent où la solidarité et la capacité à s'associer ont montré un avantage décisif par rapport à l'agressivité et à l'individualisme forcené, pour la sauvegarde et le développement harmonieux de notre espèce. Et qui ne voit aujourd'hui la nécessité d'un contrat entre les nations du monde pour prendre en compte les urgences sociales, sanitaires, environnementales de la planète ?

Elaborer un nouvel état de droit pour encadrer les marchés, permettre à la liberté individuelle de se déployer dans le respect des autres, dans une dimension désormais mondiale, sont les corollaires de cette nécessité-là. Leur concrétisation à cette échelle nous dépasse. Pourquoi néanmoins ne pas y contribuer à notre niveau ? Il est possible d'agir en hommes et femmes individuellement libres, sans être pour autant des individualistes débridés. Ecrivons donc et partageons ensemble de nouvelles solidarités pour notre province.

Une précision. Elle est pour moi décisive. La solidarité ne se conçoit pas sans la responsabilité. Se servir en profitant de la solidarité, la dévoyer, c'est être irresponsable. La responsabilité, c'est le respect de l'autre, singulièrement de celui avec lequel on s'engage dans une action collective. Etre Solidaire et responsable en Province de Luxembourg ! Voyons cela d'un peu plus près.

1. La méthode

La première et très essentielle concrétisation de ces deux axes sur lesquels je me suis permis d'insister en préambule git dans la méthode.

On le sait, je suis un partisan convaincu des réseaux. Ils sont le creuset idéal de l'innovation. Ce sont des concentrateurs d'énergie. Ils supposent que l'on transcende les logiques de pouvoir au profit des logiques de projet. Ce n'est pas toujours simple : comment résister à l'hypertrophie du moi ? Comment dépasser nos a priori idéologiques, philosophiques au profit d'un projet partagé sans se départir du sentiment de l'abandon d'une partie de soi-même ? C'est d'abord une question d'état d'esprit, d'enthousiasme. Il faut laisser le scepticisme à ceux – individus ou organismes – qui s'imaginent avoir la science infuse.

Il convient ensuite de respecter les partenaires au travers des règles définies. Un réseau, ce n'est pas l'étouffoir des initiatives. C'est le contraire. C'est l'interconnexion de celles-ci ! Il y faut naturellement de la fluidité en éliminant par exemple les contraintes bureaucratiques.

Luxembourg 2010, c'est précisément cela. C'est aujourd'hui le plus grand réseau social de la Province avec l'engagement de plusieurs centaines de personnes dans des projets divers, avec il est vrai des fortunes diverses. Tous les acteurs ont des références communes : ils ont l'ambition de servir autrement ce petit bout de territoire.

Deux exemples illustrent mes propos.

Il y a quelques semaines, les premiers hectares de chanvre ont été récoltés dans la province. Les produits de cette culture serviront dans l'industrie et le commerce, après avoir

subi les conditionnements adéquats auprès des transformateurs à qui la production a été vendue.

L'idée, à l'initiative de M.C. Job est née dans Luxembourg 2010. Un réseau s'est constitué, qui a essaimé en Wallonie avec l'appui, notamment financier, du Collège provincial luxembourgeois. Il comprend des industriels, des producteurs, des chercheurs, les pouvoirs publics. J'ai constaté avec satisfaction que les producteurs – en l'occurrence nos cultivateurs – s'étaient groupés pour négocier leur récolte. Ils ont en outre dit leur volonté d'être présents dans les phases ultérieures de la valorisation de leur produit. Un grand groupe industriel de son côté souhaite intégrer le chanvre dans des matériaux de construction. L'élaboration de la chaîne doit désormais se poursuivre.

Sans un réseau, sans l'abnégation de ses membres, sans le soutien des pouvoirs publics, rien n'eut été possible. Individuellement, chacun pressentait l'opportunité du projet mais personne n'osait. Collectivement, ils ont osé. A la clé, déjà, des produits nouveaux, des emplois !

Aujourd'hui, j'aurai le plaisir de vous offrir un produit remarquable et légalement consommable tiré de la graine de cette plante protéiforme. Prenez-le aussi comme un symbole.

Un second exemple. La grippe A/H1N1 suscite des craintes. Pour la combattre, les autorités fédérales ont imaginé des solutions s'appuyant sur les communes pour assumer la première livraison de médicaments, l'organisation de call-centers et de points de contacts locaux de soins et de santé : c'est une organisation lourde, démesurée pour les petites communes qui sont majoritaires dans la province. Il a fallu convaincre de l'inadéquation de la formule sur un territoire comme le nôtre, vaste et peu densément peuplé.

Nous y avons substitué une autre solution fondée à nouveau sur la constitution d'un réseau comprenant les pompiers (ils ont distribué les premiers kits de médicaments, ils assureront si nécessaire le fonctionnement d'un call-center provincial), la Province (elle mettra les 8 centres de santé pour les « points de contact locaux de soins » si nécessaire et des véhicules), les cercles de Médecins généralistes, les communes et le Ministère de l'Intérieur.

La plus-value du partenariat est évidente dans ce réseau où la force de chacun est au service des autres. Que d'énergie perdue s'il avait fallu mettre en place une pyramide de responsables, incertaine en ses fondements, que de soucis dans nos communes.

S'agissant de la reconnaissance légitime des partenaires, chacun, je le crois, y trouve son compte. Je pense notamment à la province qui, outre son indiscutable efficacité, a démontré dans cette affaire son utilité comme pouvoir intermédiaire auprès des communes.

Voici pour la méthode.

Quant au fond, je développerai cinq thèmes qui figurent au rang de mes priorités.

2. Les priorités

2.1. La sécurité

La Sécurité à l'instar des autres thèmes que j'aborderai dans ce discours (l'écodéveloppement, la mobilité, le défi intergénérationnel, l'enseignement supérieur) mériterait une mercuriale à part entière. Je l'aborderai aujourd'hui sous deux aspects : la sécurité routière et l'aide médicale urgente.

La hantise du lundi matin ! Ouvrir les quotidiens pour y découvrir qu'une fois de plus, le week-end, un jeune, des jeunes souvent, se sont tués ou ont été gravement blessés dans un accident de la route.

Les mois de juin, de juillet et d'août de cette année ont été catastrophiques. Les premiers mois déjà montraient une nette tendance à la hausse (comparativement au premier semestre 2007 et 2008 où le nombre de tués sur le territoire provincial était respectivement de 21 et 26, les 6 premiers mois de l'année 2009 livrent l'inquiétant chiffre de 39 tués sur nos routes), alors que par référence à 2005 (70 accidents mortels et 1355 accidents avec lésions corporelles), l'année 2008 avait connu une diminution sensible du nombre de victimes avec 49 accidents mortels et 1271 accidents avec lésions corporelles.

On connaît les causes principales de tous ces drames : la vitesse, l'alcool, le non-port de la ceinture de sécurité. A titre d'illustration, la vitesse excessive joue un rôle dans environ 1 accident corporel sur 3. Par ailleurs, selon les statistiques de l'IBSR (2006), seuls 36% des jeunes conducteurs (18-29 ans) considèrent la vitesse comme socialement inacceptable contre 72% pour la tranche 50-62 ans. Hier encore, je me suis adressé, avec d'autres, à plus de 1 500 jeunes dans le cadre de la journée de prévention organisée par Feprabel. Je leur ai dit « qu'hélas, parmi eux, ils seraient plusieurs à être tués, blessés gravement ou défigurés dans un accident de la route ».

Que faire ?

Poursuivre inlassablement le travail de prévention engagé, notamment, au travers de l'asbl « Partageons Nos Routes ». Celle-ci, après une période de restructuration, a repris son travail avec efficacité. Parmi ses objectifs, on peut citer :

- mener des actions de sensibilisation et d'information tels que la diffusion de spots tv de prévention routière sur TV Lux ou des démonstrations avec la voiture-tonneau et le simulateur moto ;
- consolider l'action Be Soft en partenariat avec les Responsable Young Drivers ;
- compiler sous forme de livrets les statistiques provenant de différentes sources (IBSR, zones de police) ;
- concevoir un site Internet.

Une fois encore, c'est en travaillant en réseau avec toutes les parties concernées (les zones de police, la police de la route, les mutuelles, les 3 parquets, les 4 partis politiques, le MET, la Région Wallonne, les Responsable Young Drivers, SOS Week-end, Ethias, Feprabel, Dexia et l'Institut de la Grande Région, la Province) que le travail de prévention sera le plus efficace.

Malheureusement, il faut le constater, la prévention ne suffit pas. On ne peut pas négliger la répression. J'en suis arrivé à la triste conclusion qu'il convient même de l'intensifier. Ainsi la présence de radars à des endroits judicieusement choisis, sur les routes les plus accidentogènes (on en connaît la cartographie), doit s'imposer. Les contrôles policiers notamment à l'égard de l'alcoolémie et la consommation de stupéfiants sont à poursuivre. Je sais les difficultés auxquelles sont parfois confrontés les services de police lorsqu'il s'agit de déployer les forces sur le terrain, sans parler du manque criant de moyens de la police sur autoroutes ! Pourtant la sécurité routière doit être, je le répète, une priorité.

Pour ma part, elle le sera dans les mois qui viennent avec « Partageons Nos Routes », en sensibilisant les Bourgmestres, les Parquets lors des réunions de la Commission prévention de la criminalité, le MET, etc.

C'est une œuvre collective qui, finalement nous concerne tous : personnellement, comme parents le cas échéant, comme responsables politiques certainement. Une fois encore, la solidarité doit s'accompagner de la responsabilité. La meilleure des préventions serait que chacun adopte sur la route une conduite adéquate. Convenons cependant que l'erreur est humaine...

Le deuxième sujet relevant de la sécurité a trait à l'aide médicale urgente. Lors des travaux préparatoires à la réforme de la sécurité civile, la commission Paulus avait considéré qu'en cas d'accident, chacun devait pouvoir être secouru dans un délai de huit minutes. Ce délai idéal n'a finalement été retenu dans aucun texte. En revanche, le concept de l'aide adéquate la plus rapide doit être mis en œuvre, notamment avec le concours de logiciels, d'ailleurs perfectibles, qui permettent de déterminer le service le plus apte à porter secours en fonction de la localisation de la ou des victimes.

On le sait, les régions rurales peu densément peuplées, où les distances sont longues, ne sont pas favorisées par rapport à cette aide pourtant primordiale. Si le délai de huit minutes y est hélas intenable, en revanche, il devrait être acquis qu'en Luxembourg chacun ait le droit d'être secouru en 15 minutes.

Dans notre province, les secours ambulanciers sont assurés dans plus de nonante pour cent des cas par les services d'incendie dont l'avantage essentiel est d'être répartis sur tout le territoire en quatorze points de secours et deux postes avancés (Florenville et La Roche).

Notre intercommunale de soins de santé a, de son côté, isolé l'aide médicale urgente dans un secteur où la réflexion sur le sujet est entamée. Il ne m'appartient pas de m'immiscer dans l'organisation interne des services d'urgence de nos hôpitaux. Pour avoir dû accompagner un accidenté aux urgences à Arlon et y passer la nuit il y a quelques mois, j'ai

pu mesurer cependant l'incroyable dévouement du personnel mais aussi la terrible charge de travail qui était la sienne face aux nombreuses victimes présentes.

En revanche, le Ministère de l'Intérieur dont je suis le responsable à Arlon est directement concerné au travers de la tutelle des services d'incendie et au travers de la mise en place de la nouvelle et unique zone de secours dans la province. A cet égard, un pré-conseil zonal a été formé qui regroupe tous les Bourgmestres de la province. Il a pour objet de préparer la mise en place effective de la zone prévue dans le courant de l'année 2010 pour autant que les moyens budgétaires soient dégagés. C'est donc au travers de cette double présence, tutelle et pré-conseil zonal en attendant le conseil zonal proprement dit, qu'une réforme de l'aide médicale urgente doit notamment être appréhendée.

Notre intercommunale, je l'ai dit, a entamé la réflexion. Comme d'autres, j'ai lu des notes préparatoires ou des entretiens accordés à la presse. Je me garderai pour ma part de commentaires publics sur les hypothèses formulées. Elles ont le mérite d'exister mais ce ne sont que des hypothèses.

Je m'exprimerai en revanche sur la méthode.

Sur ce sujet capital, il faut une réelle concertation avec, le moment venu, autour de la table tous les acteurs concernés. J'en appelle donc à cette concertation. Je sais qu'elle rejoint les intentions de Monsieur le Président Hanin. Nous en avons parlé et je lui ai écrit en ce sens.

Sur le fond, il conviendra de concilier l'efficacité des services et la nécessité de rester dans un cadre budgétaire raisonnable. Au bout du compte, ce sont les communes et la province qui assureront les coûts.

J'ai une certitude néanmoins : il faudra augmenter le nombre de nos pompiers professionnels. Cette augmentation est indispensable tenant compte précisément de l'absolue nécessité d'assurer à temps le départ des ambulanciers et d'aborder sereinement les exigences en personnel de plus en plus lourdes lors des départs sur les incendies. En 2002, j'avais annoncé lors de mon discours intitulé « Les groupements régionaux d'incendie : une mutation indispensable ou la tradition au service de la réforme » l'engagement de 40 pompiers professionnels. Cet objectif a depuis été atteint.

Le nouveau déploiement de professionnels devra se réaliser selon un plan que les Bourgmestres valideront en conseil zonal de sécurité. J'insisterai pour ma part, afin que les recrutements répondent à des critères objectifs (formation d'ambulancier, de préventionniste, etc.) en sachant que ces professionnels devront être les premiers pour les départs en journée lorsque l'absence de volontaires pourrait se faire durement sentir. Il y va de l'efficacité des services.

2.2. Les priorités de Luxembourg 2010

Sans abandonner les chantiers ouverts qui poursuivent leur développement, Luxembourg 2010 s'est défini trois priorités qui seront portées au travers d'une organisation nouvelle. Cette évolution du réseau luxembourgeois sera présentée prochainement dans ces différentes dynamiques.

Je fais naturellement miennes les priorités définies. Je les évoque en rappelant à nouveau que le réseau n'a pas pour vocation de se substituer à ses acteurs, ni de tout dire sur les matières qu'il aborde. En revanche, il veut, avec tous ceux qui le souhaitent, fédérer, initier, soutenir.

2.2.1. L'efficacité énergétique dans le bâtiment et les énergies renouvelables

Le 7 novembre 2008, il y a un an, j'ai présidé une table ronde des forces vives dont l'objectif était d'analyser les effets de la crise économique dans la province et les moyens de les combattre. Au-delà des mesures immédiates aujourd'hui mises en œuvre (engagement d'une personne chargée d'accompagner les entreprises en termes de crédits, de formation, de recherche, etc. ; octroi par la Province d'un subside au centre d'entreprises de l'innovation d'Idelux ; concertation avec les Présidents des Tribunaux de commerce ; plan concerté visant à soutenir le développement du commerce, etc.), l'écodéveloppement a été cité comme une évidente ressource à privilégier à moyen terme. Cette piste a été approfondie. Plusieurs réunions, séminaires et travaux ont été consacrés à ce thème dans une discrétion qui tranche avec l'air du temps. Citons notamment : une table ronde que j'ai présidée le 28 janvier 2009 avec les acteurs du secteur ; un séminaire les 29 et 30 mai dans le cadre de Luxembourg 2010 ; une conférence-débat sur le secteur éolien organisée par la FGTB ; une réflexion menée à Idelux et au Département ULg d'Arlon sur le développement d'une filière ligno-cellulosique, des projets de biométhanisation à Idelux et au CER, un appel à projets intitulé « Economisons Collectivement l'Énergie dans les Bâtiments d'Habitation Existants » et initié par la Députée provinciale responsable, cette dernière ayant aussi lancé une action de sensibilisation des habitants des logements sociaux à l'économie d'énergie, etc.

Ce travail souterrain s'est pratiqué au bon moment puisque le nouveau Gouvernement wallon a décidé d'accorder une attention particulière à cette matière.

Il est utile de relever que les thèmes que nous avons retenus recourent les axes du nouveau Plan Marshall. La défense de nos projets auprès des Ministres concernés devrait s'en trouver facilitée. Le travail que nous avons effectué en amont devrait en principe et si nous

en avons la volonté, permettre de potentialiser dans la province les aides régionales, fédérales, européennes désormais dévolues à ces politiques.

En substance, il s'agit d'abord de favoriser l'économie d'énergie dans l'immobilier notamment : promouvoir des initiatives innovantes de chantiers groupés en concertation avec le secteur de la construction (éco-quartiers en rénovation) ; centraliser les informations concernant la multitude de primes, aides et techniques liées à la rénovation énergétique dans le bâti au travers des guichets de l'énergie ; lancer un appel à projets à destination du grand public incitant au développement de « groupements citoyens » censés mener des projets pilotes en matière de rénovation énergétique des bâtiments existants. Cet appel à projets devrait être prochainement initié par la Province, en partenariat avec le Campus ULg d'Arlon et les guichets de l'énergie locaux.

Il s'agit ensuite de promouvoir et de développer les énergies renouvelables en sachant qu'il faut veiller à ne pas faire tout et n'importe quoi. C'est un secteur plus complexe qu'il n'y paraît. La tentation de profiter d'avantages financiers alléchants peut conduire à de mauvais choix. Il convient donc de mener une politique globale, fédératrice, cohérente avec le paysage, avec les besoins de la population, avec les contingences de certains secteurs (monde agricole) ou encore avec les capacités des réseaux de transport d'énergie à absorber les flux produits, y compris lorsqu'ils le sont de manière irrégulière (sont-ils adaptés ? Comment les adapter ?).

A cet égard, il convient de vérifier la pertinence et la faisabilité pratique du développement en Luxembourg de la biométhanisation ligno-cellulosique (herbe, bois, tige, écorce, etc.) permettant de produire des biocarburants de seconde génération. En 2007, le Conseil de l'Europe a décidé que la production du biocarburant devait passer de 2% à 10% à l'horizon 2020 soit 150 millions de tonnes de biomasse. C'est un défi complexe de nature à

bouleverser notre agriculture, à interférer avec l'approvisionnement du secteur papetier très important chez nous... Des études sont opportunément en cours.

Qu'il s'agisse de promouvoir ce projet ou d'autres projets relatifs aux énergies alternatives, je suis convaincu qu'il est possible avec Idelux de développer une zone d'activité dédiée à cet effet. Nous avons des compétences pour le faire (Idelux et le département en sciences et gestion de l'environnement notamment) et l'espace pour le réaliser. Mais il faut se mobiliser.

Il s'agit enfin de structurer la formation aux nouveaux métiers liés à l'environnement et aux énergies renouvelables. Je reviendrai sur ce sujet dans le dernier chapitre de mon intervention consacré à l'enseignement.

2.2.2. La mobilité

La deuxième priorité retenue par Luxembourg 2010 est la mobilité.

Vaste chantier ! C'est littéralement l'un des défis, sinon le défi le plus important, auquel le monde est confronté.

En Belgique, selon le Bureau fédéral du Plan, le total des dépenses en matière de transport atteint 21% du PIB. S'agissant de la route, le nombre de véhicules-kilomètres sur toutes les routes confondues a été estimé à 96,36 milliards en 2007 soit une augmentation de 34% par rapport à 1990 et un doublement comparé à 1970. De manière résumée, il est permis d'avancer que telle qu'elle s'est développée, la mobilité est considérée comme désirable et son expansion sans limite. Il est admis qu'elle est un bien et un droit individuel : elle doit être accessible à tous ! On conçoit que dotée d'une telle charge émotionnelle, il ne soit pas facile de modifier les comportements.

A ces considérations générales, s'ajoutent les spécificités du Luxembourg : étendue du territoire, dispersion de l'habitat, organisation compliquée et souvent déficiente des transports en commun singulièrement d'est en ouest, nombre très élevé de déplacements des travailleurs de la province vers la Flandre, Liège, Bruxelles, Namur, Luxembourg. Près de 40% de la population active quitte tous les jours la province.

On le sait, chez nous la voiture est indispensable. Essayer, par exemple pour une réunion du Conseil provincial de rejoindre Arlon au départ de Vielsalm – pourtant une grande ville du Luxembourg... - par les transports en commun... Je ne pense pas que le Bourgmestre de Vielsalm s'y soit déjà essayé. Moi non plus du reste !

Attention donc, je le dis au passage, aux solutions apparemment remarquables qui pénaliseraient les ruraux.

La complexité du problème de la mobilité a été remarquablement analysée dans le Livre blanc de la mobilité du Luxembourg, un des travaux du Trimestre de la mobilité qui se sont tenus en 2008 à l'initiative de la grappe mobilité de Luxembourg 2010, dont je salue d'ailleurs le dynamisme exemplaire.

Celle-ci a défini plusieurs axes de travail : la création d'un réseau consistant à inclure dans le maillage des transports en commun une offre de services adaptés aux conditions de vie actuelles, via notamment des dessertes aux heures de pointe dans les zones d'activités économiques, l'aménagement du territoire conçu en intégrant la notion de mobilité, le développement du télétravail, la mise en place d'un plan de mobilité provincial et transnational. A ce jour, par exemple, le développement d'Esch Belval n'est pas pris en compte.

Je ne puis naturellement passer sous silence la mise en place des « Taxis sociaux ». Outre son indispensable utilité, cette initiative suffit à démontrer une fois encore la force du travail en réseau. Que ces voitures soient notamment siglées au logo de Luxembourg 2010 est une belle reconnaissance pour ceux – j'ai envie de les appeler les modernes –, qui croient et s'investissent dans ce type de démarche.

S'agissant de la mobilité, je souhaiterais encore que nous soyons attentifs à trois dossiers : la mise en place de trains « Pendolino » sur l'axe Bruxelles-Luxembourg, la tarification des voyages transfrontaliers par chemin de fer – elle doit être avantageuse –, la possibilité pour les bus de transports en commun d'emprunter la bande d'urgence entre la frontière belge et la ville de Luxembourg. Autant d'améliorations rentables en faveur de notre mobilité !

2.2.3. Le défi intergénérationnel

La dernière priorité évoquée dans les groupes de travail de Luxembourg 2010 a pour objectif principal de conserver une mixité intergénérationnelle au sein du territoire. Il s'agit de concilier le phénomène du vieillissement de la population (propre aux sociétés occidentales) et le statut de Province « la plus jeune ».

C'est un défi, à bien y réfléchir, gigantesque. On le sait, les services à la personne âgée deviennent essentiels. Ils le seront encore plus demain.

Où en est-on dans le Luxembourg ? Comment nous préparons-nous ? Les structures d'accueil sont-elles suffisantes, et l'encadrement ? Comment maintenir dans de bonnes conditions les personnes âgées ou moins valides dans leur milieu de vie naturel ? Comment gérer dans la dignité la fin de vie ?

Certes, un énorme travail s'accomplit au quotidien. Il est le fait de professionnels et de bénévoles particulièrement dévoués. Mais l'on pressent que les questions posées seront de plus en plus aiguës.

Plusieurs pistes d'action ont été évoquées. Je les énumère pêle-mêle, sans prétendre naturellement à l'exhaustivité :

- la réalisation de l'étude « Bien vieillir en province de Luxembourg » qui vise le développement d'une politique concertée en faveur des populations des 3^e et 4^e âges ;
- la mise en place de groupes de paroles qui permettent aux aidants naturels d'échanger leur vécu ;
- le renforcement du contact avec les personnes âgées au travers de Conseils consultatifs des Aînés, organes chargés de promouvoir le mieux-être des seniors et leur intégration dans la société, et de formuler aux autorités locales des propositions concernant les problèmes qui les concernent ;
- la bourse « Bien vieillir en province de Luxembourg », projet de démocratie participative qui vise à allouer des moyens (10.000€ en général) à des structures innovantes sur notre territoire.

J'ai parlé de défi intergénérationnel. Au commencement de la chaîne, si je puis m'exprimer ainsi, il y a notre formidable jeunesse. Elle doit pouvoir vivre et s'épanouir chez nous. Je dois de ce point de vue souligner le remarquable travail effectué par la grappe jeunes de Luxembourg 2010 : Les jeunes ont du talent, Mon métier.be, le groupe apprentissage des langues étrangères, autant d'initiatives qui permettent aux jeunes de s'informer et de trouver du travail chez nous.

2.3. L'enseignement supérieur

S'agissant des jeunes précisément, la transition est aisée, qui me permet d'évoquer le dernier sujet qui aujourd'hui me tient à cœur : l'avenir de notre enseignement supérieur.

J'ai à cet égard deux sujets de satisfaction et un sujet de réflexion.

Ma première satisfaction gît dans la mue réussie de la Fondation universitaire du Luxembourg. Pour des raisons sur lesquelles je ne vais pas revenir, mais qui en synthèse tiennent à la teneur des accords de Bologne, l'institution que je présidais était vouée à une lente agonie. Il était impensable de s'y résoudre. Grâce à la force du consensus luxembourgeois, à la détermination de quelques uns, grâce à l'Université de Liège, la seule qui perçut l'enjeu et manifesta de l'intérêt, il fut possible non seulement de sauver la FUL mais de lui donner une autre dimension.

Ce fut au prix de négociations, notamment financières, dont l'âpreté, voire la violence m'ont marqué. Mais le résultat est là : le Département en Sciences et Gestion de l'Environnement de l'ULg est à Arlon. L'ULg a respecté sa parole en renforçant l'encadrement. Le déploiement s'effectue de manière transfrontalière avec l'Université du Luxembourg et les Universités de Lorraine. Les étudiants sont présents. En outre parce qu'il est dans l'Université de Liège, le Département peut trouver des possibilités de se développer davantage encore au travers de l'Université de la Grande Région qui se met en place en regroupant les Universités de Sarrebruck, Metz, Nancy, Luxembourg et Liège auxquelles s'ajoutent comme partenaires méthodologiques les Universités de Trèves et de Kaiserslautern. J'espère que bientôt les Hautes Ecoles de la Grande Région seront invitées à rejoindre ce réseau et qu'elles répondront favorablement.

Pour en revenir à la FUL, tout n'est certes pas parfait. Il faut notamment être attentif au logement des étudiants et à leur permettre une mobilité facilitée.

Je sais, pour m'en entretenir régulièrement avec eux, que c'est un souci des Echevins et du Bourgmestre d'Arlon, lequel fait d'ailleurs partie du comité stratégique du Département.

Ce comité stratégique caractérise aussi l'institution. Le Département est le seul en Communauté française à être flanqué d'un tel comité dont l'existence et la composition sont garanties par un décret. Nous l'avons négocié de sorte que les forces vives de la province qui le composent puissent être au cœur de l'institution, suivre son développement et l'infléchir s'il le fallait. Dès lors que le centre principal de décision se situait hors province, cette précaution était élémentaire. Elle a déjà montré son utilité.

L'histoire de notre province nous enseigne en effet que lorsque les centres de décision et de pouvoir la désertent, elle en souffre inmanquablement. Je pourrais citer les exemples précis concernant les services publics. Il fallait donc se prémunir contre ce danger.

Un mot concernant mon deuxième sujet de satisfaction. Il concerne la concrétisation à Libramont du Baccalauréat en construction - option technologie du bois. Cette formation soutenue par Luxembourg 2010 (c'était le projet n° 50 inscrit en octobre 2005) est le fruit une fois de plus d'un partenariat exemplaire entre le Centre de Formation Bois représentant l'ensemble des secteurs de la filière bois, le Centre de Compétence Forem Formation Wallonie Bois, la Haute Ecole Robert Schuman, l'Institut de promotion sociale et de la Communauté française de Libramont, des organismes sectoriels et enfin des entreprises. Il s'agit d'un formidable réseau, même si l'Ecole Blaise Pascal, qui a été sollicitée, n'a malheureusement pas pu participer au projet.

Répondant à un besoin pressant émis par le secteur mais aussi par les sections bois du secondaire, le bachelier en construction – option technologie du bois est une formation unique en Communauté française. En septembre 2008, elle s'est ouverte sous les meilleurs auspices avec 52 étudiants inscrits alors que seulement une trentaine était espérée. Au terme de la première année, 25 ont réussi leurs examens et sont passés en seconde. Pour la cuvée 2009-2010, la formation compte 55 inscrits aux cours de première année.

Basée sur un contenu riche et sur la participation d'experts à l'enseignement des matières, elle offre de larges débouchés, au-delà de la simple construction bois : responsable d'une équipe d'un chantier, formateur-enseignant, adjoint à la direction des PME, deviseur, conseiller en bureau d'architecture, etc.

Un sujet de réflexion enfin. L'avenir de nos deux Hautes Ecoles Robert Schuman et Blaise Pascal ne saurait nous laisser indifférent. La première compte +- 2 200 élèves, la seconde +- 1300. Elles sont des piliers essentiels du Luxembourg. Leur avenir nous regarde parce qu'il s'agit d'un réel enjeu de société, parce que de manière plus terre à terre, les Luxembourgeois financent, comme les autres citoyens, l'enseignement qu'il soit officiel ou subventionné. Oui, cet avenir nous regarde, même si nous n'avons aucun pouvoir de décision ! Il n'empêche, il ne faut pas se taire au moment où devront s'opérer des choix cruciaux pour l'avenir.

Voici donc ce que je pense.

Il y a tout d'abord quelques inconnues. La situation budgétaire de la Communauté française est catastrophique. Quel sera l'impact sur l'enseignement supérieur ? La Déclaration gouvernementale de politique régionale wallonne 2009-2014 prévoit l'organisation de cet enseignement par bassin de vie. Pour être précis, elle dit ceci : « *Le Gouvernement estime, en effet, qu'il est indispensable de fixer un cadre qui notamment balise les processus de*

fusions, afin d'éviter, entre autres une diminution de l'offre et de l'accès à l'enseignement supérieur. Il faut rappeler que la proximité est un facteur extrêmement important dans l'accès des plus démunis aux études supérieures, notamment en raison des coûts qu'engendre le fait de suivre une formation loin du domicile familial et de l'obstacle psychologique et culturel que cela représente. Il faut également faire en sorte que les fusions suivent davantage une logique géographique qu'une logique de réseaux ».

Comment le Gouvernement compte-t-il concrétiser cet engagement ? Avec quels incitants ? Le Luxembourg sera-t-il un bassin de vie au niveau de l'enseignement supérieur ? Si des sections sont menacées, leur avenir peut-il se jouer dans le cadre de tels bassins de vie ? Plus généralement, comment s'articuleront à l'avenir les Hautes Ecoles et les Universités ? Y aura-t-il des fusions ou des absorptions à ce niveau ? Si oui, qu'advient-il des Hautes Ecoles qui ne seraient pas concernées par une telle évolution ? Je pose ces questions en ne disposant que d'informations lacunaires, mais je dois avouer qu'elles me taraudent.

Pour le moment, chacune de nos Hautes Ecoles est engagée dans des négociations visant à fusionner, l'une avec une Haute Ecole de Liège, l'autre avec une Haute Ecole de Namur, dans la logique de leurs réseaux respectifs.

Je ne doute pas que les négociateurs luxembourgeois ont pour objectif de garantir à long terme le maintien des différentes sections présentes dans notre province et d'en améliorer la qualité. C'est, je le suppose, la raison même de ces fusions programmées. C'est la responsabilité des pouvoirs organisateurs, tenus, en quelque sorte, par une obligation de résultat, de concrétiser cet objectif tellement important.

Nous avons tenté, il y a de cela trois ans, une autre approche sur un terrain limité. J'évoque pour la première fois devant vous et avec quelques détails cette tentative. On ne sait jamais, elle pourrait resservir...

J'ai pendant plusieurs mois présidé deux groupes de travail, appuyés par les Universités de Liège et de Louvain, composés de responsables des deux Hautes Ecoles dans une perspective très ouverte de rapprochement entre ces dernières. J'ai bien dit de rapprochement et non de fusion.

Il s'agissait dans le groupe principal, pour faire bref, de concevoir un projet de codiplomation unissant les sections d'ingénieurs industriels de Schuman à Arlon et de Pierrard à Virton.

Il est important, je le reprécise pour éviter toute ambiguïté, qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une fusion. Autrement dit, chacune des Hautes Ecoles conserverait sa totale autonomie. Simplement, par contrat, elles décidaient d'organiser ensemble l'enseignement dans ces sections capitales pour notre tissu économique et pour l'offre d'enseignement. Cette volonté se justifiait par la faiblesse au niveau des effectifs et par des exigences d'excellence.

Dans mon esprit, une telle codiplomation, quoique nécessaire, n'était pas suffisante. Elle devait être la première étape d'un rebond. S'adossant à deux grandes Universités francophones, dans un nouveau souffle ainsi créé, il eut fallu ensuite aborder avec détermination les contacts utiles à la mise en place d'un nouveau modèle fondé sur le rapprochement avec des écoles et des Universités luxembourgeoises et lorraines. Ainsi eut-il été possible d'obtenir les masses critiques, les équipements, l'ouverture internationale propre à féconder l'excellence.

Parallèlement à ce travail, je présidais un sous-groupe comprenant encore des responsables des deux Hautes Ecoles et des professeurs des Universités de Liège et de Louvain. L'objectif était de définir ensemble une formation de haut niveau selon des modalités inédites dans le secteur du tourisme. Nous avons lors de ce travail rencontré des experts belges, français, luxembourgeois et allemands. Nous avons étudié dans le détail l'expérience de la

Communauté flamande. Là-bas, c'est-à-dire juste à côté de chez nous, toutes les Hautes Ecoles ayant un graduat en tourisme, tous réseaux confondus, les Universités de Gand et de Leuven, se sont groupées pour organiser un master de niveau international ! Cette fédération fut d'ailleurs la condition *sine qua non* imposée par le Ministre de l'Enseignement pour financer le projet.

En outre, l'idée était de profiter de l'installation à Marche-en-Famenne du centre de formation du Forem dédié à cette matière pour démarrer rapidement ce projet novateur à un moment où des opportunités financières étaient présentes, ce qui, je le crains, risque de ne plus être le cas aujourd'hui.

Rien de cela ne s'est réalisé. Je ne m'exprimerai pas dans le détail sur les raisons de cet échec. Je dirai simplement que les obstacles philosophiques ont été infranchissables. Tout le reste, étayé par les documents que je possède, était négociable, réalisable.

La Haute Ecole Blaise Pascal a ensuite fait le choix d'implanter sa section ingénieur et sa section technique à Marche-en-Famenne ainsi que le rappelait dans un entretien récent à un quotidien de la Province l'ancien prorecteur de l'UCL M. Francard. Puis, comme je le rappelais, nos deux Hautes Ecoles ont choisi de discuter de fusions avec des partenaires que sont l'ENAM de Namur pour Blaise Pascal, la Haute Ecole Charlemagne de Liège pour Robert Schuman. Toutefois, j'ai lu récemment toujours dans un quotidien de la Province les propos du Directeur de la Haute Ecole Blaise Pascal évoquant des discussions en vue d'un rapprochement entre les deux écoles d'ingénieurs...

Je signale d'ailleurs que l'aboutissement de fusions avec des institutions hors province n'exclut pas les collaborations inter-réseaux, ni même des codiplomations.

Un mot encore sur cet enseignement. Il devrait être possible dans notre province, en profitant de la présence sur notre territoire du Département en Sciences et Gestion de l'Environnement de l'ULg, de structurer un enseignement et des formations de haut niveau centrés sur les métiers liés à l'environnement. Nos Hautes Ecoles précisément pourraient y avoir une place prépondérante.

En synthèse, il faut, s'agissant de notre enseignement supérieur, être vigilant et se mobiliser le cas échéant. Défendre ce qui existe est un minimum ! Il faut être innovant, excellent, ouvert absolument sur l'international -nous avons de la chance c'est possible à nos portes-, il faut anticiper en fonction des exigences sociétales de demain. Elles sont connues, je les ai évoquées dans ce discours.

Conclusion

Mesdames, Messieurs,

Je conclus.

Les chantiers sont ouverts. L'ampleur de la tâche peut nourrir le sentiment qu'elle nous dépasse. Certes, beaucoup de décisions, l'essentiel de celles-ci sans doute ne dépendent pas de nous. Beaucoup de décisions ? Incontestablement ! Sauf les premières ! Celles qui portent le mouvement de départ. Une marche de mille kilomètres commence par un premier pas. Ce doit être le nôtre. Soyons donc décidés à porter des projets innovants, mobilisateurs. Elaborons-les. Soyons convaincants. Préférons l'enthousiasme au scepticisme.

Pour cela, une condition de départ : être unis et travailler en réseau.

Alors le battement d'ailes du papillon luxembourgeois fera se lever un vent conquérant.